

# Championnats 2011

## Règlements

### 1. Procédure d'inscription

- 1.1. La feuille d'inscription doit être rentrée à la Ligue pour la date prévue à 12h00. Tout retard sera sanctionné d'une amende (€12,50)
- 1.2. Les inscriptions se font via le secrétaire désigné par le club sur le formulaire prévu à cet effet.
- 1.3. Le numéro de GSM (ou de téléphone) de la personne de contact doit être indiqué obligatoirement sur le formulaire d'inscription afin de pouvoir la contacter en cas d'urgence.
- 1.4. La feuille est remplie lisiblement et complètement.
- 1.5. Sur la feuille d'inscription doivent se trouver impérativement :
  - a. Dossard
  - b. Nom et Prénom
  - c. Année de naissance (date complète pour les Masters)
  - d. Epreuve
  - e. Performance : dans le cas d'un championnat LBFA, si l'athlète possède une performance en indoor et outdoor, il faut y indiquer les deux.
  - f. Lieu et date de la performance (Si compétition à l'étranger, joindre impérativement le résultat, auquel cas, la performance ne pourra pas être prise en compte)
- 1.6. Le nombre de feuilles(s) d'inscription(s) doit être sur la première feuille, afin d'éviter les feuilles perdues.
- 1.7. Il est préférable d'envoyer par mail les inscriptions à l'adresse [lbfa@skynet.be](mailto:lbfa@skynet.be). Si les feuilles sont envoyées par fax, une copie devra être envoyée en même temps par courrier, afin de vérifier si aucune donnée n'a été perdue.
- 1.8. Un athlète ne peut être inscrit qu'à un maximum de deux épreuves. En cas d'inscription dépassant ce nombre, il est appliqué, par épreuve supplémentaire, une amende de 12.50€.
- 1.9. Deux inscriptions ne sont pas autorisées pour les épreuves au-delà du 200m. Par contre, il est toujours permis de s'inscrire sur 2 distances dont l'une se trouve en dessous du 200m.
- 1.10. Pour la sélection : toutes les performances sont vérifiées. Une mauvaise information sera sanctionnée d'une amende de €12,50.
- 1.11. La publication de la liste d'inscription aura lieu en fin de journée, le jour même de la date de clôture des inscriptions. Il est donc impératif que les inscriptions soient en possession de la Ligue à 12h au plus tard.
- 1.12. Cette liste sera placée sur le site de la ligue. Jusqu'au mercredi 8h00, toute erreur pourra être rectifiée (erreur de notre part ou oubli du club).
- 1.13. Il est de la responsabilité de chacun d'aller vérifier cette liste dans les délais.
- 1.14. La sélection officielle aura lieu le mercredi dans la journée.

# Procédure de sélection

## 2.1. LBFA

- 2.1.1 Les prestations outdoor 2011 et indoor\* 2010-2011 (du 1/11/10 au 31/03/2011) sont prioritaires. Toutefois, si cette prestation outdoor/indoor n'est pas suffisante pour être sélectionné et si l'athlète possède une meilleure performance outdoor 2010, celui-ci pourra être sélectionné, à condition qu'il se classe (avec cette performance) parmi les 5 meilleurs athlètes sélectionnés dans les courses et les 3 meilleurs athlètes sélectionnés dans les concours. Les performances indoor seront converties via la table de cotations IAAF pour les distances de 60m et 60m haies.
- 2.1.2 Un athlète inscrit en temps utiles par son club, mais dont la performance n'était pas suffisante pour être sélectionné, pourra encore être ajouté à la liste officielle des participants à condition qu'il réussisse, le week-end précédent le championnat, une performance donnant droit à la sélection. Cette amélioration de performance est à communiquer le lundi suivant la sélection à l'adresse email [lbfa@skynet.be](mailto:lbfa@skynet.be).
- 2.1.3 Un athlète inscrit et sélectionné dans 2 épreuves doit participer à la 1<sup>ère</sup> épreuve, sous peine de perdre le droit de participer à la 2<sup>ème</sup> épreuve.
- 2.1.4 Chambre d'Appel :
- Les athlètes doivent confirmer leur présence au moins 45 minutes avant l'heure de début de l'épreuve concernée.
  - Ils doivent également se présenter à la chambre d'appel avant de pénétrer sur la piste:
    - g. 40 minutes avant le début du concours de saut à la perche
    - h. 20 minutes avant le début de tous les autres concours
    - i. 10 minutes avant le début des courses
- 2.1.5 Disposition règlementaire pour le championnat LBFA de relais :
- Un cercle peut inscrire autant d'équipes qu'il le souhaite par catégorie et par relais ;
  - Une seule équipe par club pourra accéder au podium ;
  - Un athlète ne peut participer qu'à un maximum de 2 relais. Une série et une finale dans une même catégorie sont considérées que comme un seul relais ;
  - Tous les athlètes licenciés à la LBFA peuvent participer aux relais. Toutefois : à l'exception d'athlètes de nationalité belge pour lesquels il s'agit d'une première affiliation, un cercle ne peut aligner que des athlètes affiliés avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'année considérée. Un athlète ayant changé de cercle après le 1<sup>er</sup> janvier ne peut être aligné par le cercle auquel il était affilié avant cette date ;
  - Contrôle d'identité : les athlètes doivent se munir de leur document d'identité lorsqu'ils se rendent au point de contrôle de leur identité (pas les cadets, ni les scolaires) A défaut, l'athlète peut se voir refuser le départ ;
  - A la confirmation de présence, au plus tard 60 minutes avant l'heure prévue de l'épreuve concernée, le délégué du cercle remet un formulaire dûment complété, reprenant les noms, prénoms, dates de naissance et dossards des 4 athlètes, dans l'ordre de leur participation au relais ;
  - Pour les équipes qualifiées pour une finale, un nouveau formulaire ne doit être complété que si un changement (d'athlète ou d'ordre dans le relais) intervient par rapport à l'équipe ayant disputé les séries.
  - FD : classement au temps s'il y a plusieurs séries.
  - Temps de référence pour la sélection, la composition des séries et l'attribution des couloirs :

- 4x100m : temps de l'équipe, réalisé entre le 1<sup>er</sup> avril et la date limite d'inscription ;
  - 4x200m : temps de l'équipe, réalisé entre le 1<sup>er</sup> avril et la date limite d'inscription ; à défaut, temps réalisé en salle depuis le 1<sup>er</sup> janvier ;
  - 4x400m : temps de l'équipe, réalisé entre le 1<sup>er</sup> avril et la date limite d'inscription ;
  - 4x800m : addition des temps individuels des 4 athlètes mentionnés par le délégué sur le formulaire cité ci-dessus ;
  - 4x1500m : addition des temps individuels réalisés durant la saison des 4 athlètes mentionnés par le délégué sur le formulaire cité ci-dessus ;
  - En 4x800 et 4x1500, l'addition des temps est établie par le délégué du cercle.
  - Toute mention erronée sera sanctionnée d'une amende de €25.
- Temps de référence pour l'attribution des couloirs en finale : temps réalisé en série
  - Qualification pour la finale : les vainqueurs des séries, plus les meilleurs temps.

## 2.2. **LRBA**

2.2.1 Les prestations outdoor 2011 sont prioritaires.

2.2.2 Un athlète inscrit en temps utiles par son club, mais dont la performance n'était pas suffisante pour être sélectionné, pourra encore être ajouté à la liste officielle des participants à condition qu'il réussisse, le week-end précédent le championnat, une performance donnant droit à la sélection. Cette amélioration de performance est à communiquer le lundi suivant la sélection à l'adresse email [lbfa@skynet.be](mailto:lbfa@skynet.be).

2.2.3 Un athlète inscrit et sélectionné dans 2 épreuves doit participer à la 1<sup>ère</sup> épreuve, sous peine de perdre le droit de participer à la 2<sup>ème</sup> épreuve.

2.2.4 Peuvent être inscrits :

- les athlètes cadets et scolaires affiliés à la LBFA, quelle que soit leur nationalité ;
- les athlètes juniors et masters affiliés à la LBFA, de nationalité belge ;
- les athlètes âgés de 18 ans et plus, ayant obtenu leur naturalisation. La preuve doit être apportée lors de l'inscription ;
- les athlètes juniors, seniors, masters apatrides, habitant en Belgique et affiliés à la LBFA ;
- les athlètes étrangers, affiliés ou non à la LBFA. Il ne s'agit que d'athlètes pouvant prétendre à une « wild card » et pouvant se prévaloir d'une performance au moins équivalente à la 3<sup>o</sup> performance des athlètes inscrits.

### Dispositions pour les athlètes disposant d'une « wild card »

- Courses entièrement en couloir et 800m :
    - ils participent aux séries.
    - un seul athlète étranger au maximum est admis en finale, pour autant qu'il soit qualifié.
  - Concours horizontaux
    - ils prennent part aux 3 premiers essais ;
    - finale : 8 athlètes belges + le meilleur étranger, pour autant que sa performance soit supérieure à celle du 8<sup>o</sup> belge.
  - Hauteur et saut à la perche
    - ils participent tout comme les autres athlètes.
    - le dernier athlète en compétition (belge ou étranger) détermine librement la hauteur suivante.
- 2.2.5 Les athlètes de nationalité étrangère pourront se trouver sur le podium s'ils ont moins de 18 ans. Leur sélection fait partie du nombre maximum d'athlètes sélectionnés dans la discipline.
- 2.2.6 Les athlètes de nationalité étrangère, ou belge habitant à l'étranger, ne pourront pas être sur le podium. Leur sélection ne fait pas partie du nombre maximum d'athlètes sélectionnés dans la discipline.

### 2.2.7 Chambre d'Appel :

- Les athlètes doivent confirmer leur présence au moins 45 minutes avant l'heure de début de l'épreuve concernée.
- Ils doivent également se présenter à la chambre d'appel avant de pénétrer sur la piste:
  - a. 40 minutes avant le début du concours de saut à la perche
  - b. 20 minutes avant le début de tous les autres concours
  - c. 10 minutes avant le début des courses

### 2.2.8 Disposition réglementaire pour le championnat de Belgique de relais :

- Un cercle ne peut inscrire qu'une seule équipe par catégorie et par relais.
- Un athlète ne peut participer qu'à un maximum de 2 relais. Une série et une finale dans une même catégorie ne sont considérées que comme un seul relais.
- Tous les athlètes licenciés à la LBFA et à la VAL peuvent participer aux relais. Toutefois : à l'exception d'athlètes de nationalité belge pour lesquels il s'agit d'une première affiliation, un cercle ne peut aligner que des athlètes affiliés avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'année considérée. Un athlète ayant changé de cercle après le 1<sup>er</sup> janvier ne peut être aligné par le cercle auquel il était affilié avant cette date ; les athlètes de nationalité étrangère disposant d'une double affiliation (dans leur pays d'origine et en Belgique) ne peuvent être alignés que s'ils sont en possession d'un document d'identité délivré en Belgique.
- Contrôle d'identité : les athlètes doivent se munir de leur document d'identité lorsqu'ils se rendent au point de contrôle de leur identité (pas les cadets, ni les scolaires). A défaut, l'athlète peut se voir refuser le départ.
- A la confirmation de présence, au plus tard 60 minutes avant l'heure prévue de l'épreuve concernée, le délégué du cercle remet un formulaire dûment complété, reprenant les noms, prénoms, dates de naissance et dossards des 4 athlètes, dans l'ordre de leur participation au relais .
- Pour les équipes qualifiées pour une finale, un nouveau formulaire doit être complété que si un changement (d'athlète ou d'ordre dans le relais) intervient par rapport à l'équipe ayant disputé les séries.
- FD : classement au temps s'il y a plusieurs séries.
- Temps de référence pour la sélection, la composition des séries et l'attribution des couloirs :
  - 4x100m : temps de l'équipe, réalisé entre le 1<sup>er</sup> avril et la date limite d'inscription ;
  - 4x200m : temps de l'équipe, réalisé entre le 1<sup>er</sup> avril et la date limite d'inscription ; à défaut, temps réalisé en salle depuis le 1<sup>er</sup> janvier ;
  - 4x400m : temps de l'équipe, réalisé entre le 1<sup>er</sup> avril et la date limite d'inscription ;
  - 4x800m : addition des temps individuels des 4 athlètes mentionnés par le délégué sur le formulaire cité ci-dessus ;
  - 4x1500m : addition des temps individuels réalisés durant la saison des 4 athlètes mentionnés par le délégué sur le formulaire cité ci-dessus ;
  - En 4x800 et 4x1500, l'addition des temps est établie par le délégué du cercle.
- Toute mention erronée sera sanctionnée d'une amende de €25.
- Temps de référence pour l'attribution des couloirs en finale : temps réalisé en série.
- Qualification pour la finale : les vainqueurs des séries, plus les meilleurs temps.